



AIDE AU PUBLIC EN DIFFICULTÉ

BILAN D'ACTIVITÉ 2024

Bourgneuf Clavette Croix-Chapeau La Jarrie Montroy Saint Christophe Saint Médard d'Aunis Vérine

Préambule

Lors des travaux préparatoires à la création du SIVOM, les élus des huit communes concernées ont souhaité maintenir la compétence Action sociale - aide au public en difficulté relevant auparavant du CIAS Plaine d'Aunis.

L'objectif est la mutualisation des moyens pour répondre aux besoins des personnes les plus fragiles sur le territoire du SIVOM tout en s'inscrivant dans une coordination entre les différents partenaires sociaux.

Le SIVOM a repris la procédure déjà mise en place avec le CIAS et qui a fait preuve de son efficacité. Ainsi, les demandes d'aide financière sont recueillies par les CCAS des communes membres, sur la base d'un document unique transmis au responsable administratif du SIVOM de la Plaine d'Aunis accompagné des justificatifs associés à cette demande.

Elles sont ensuite présentées anonymement aux membres du Comité technique Aide au public en difficulté ; comité composé de représentants des communes membres, de représentants du Secours Catholique et de l'Entraide Protestante.

Les décisions d'attribution d'aide financière prises par le comité font ensuite l'objet d'une validation, toujours de manière anonyme, par l'assemblée délibérante du SIVOM de la Plaine d'Aunis.

Chiffres clés

22 ménages aidés en comité technique social

Une baisse de 8% de la part des bénéficiaires retraités. (De 28% en 2023, nous passons à 20 % de part des retraités)
Une hausse significative de 18 points des bénéficiaires sans emplois.

8904.60€ accordés en 2024
(7076.92€, en 2023)
(Aide financière + bons de Noël)

26

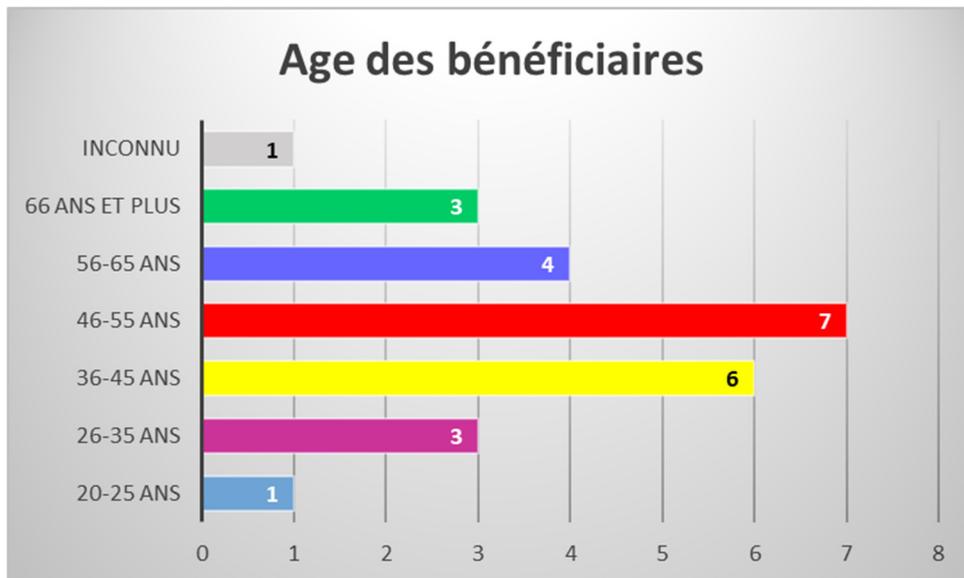
**Bons de Noël attribués
(820.00€)**

336.86€

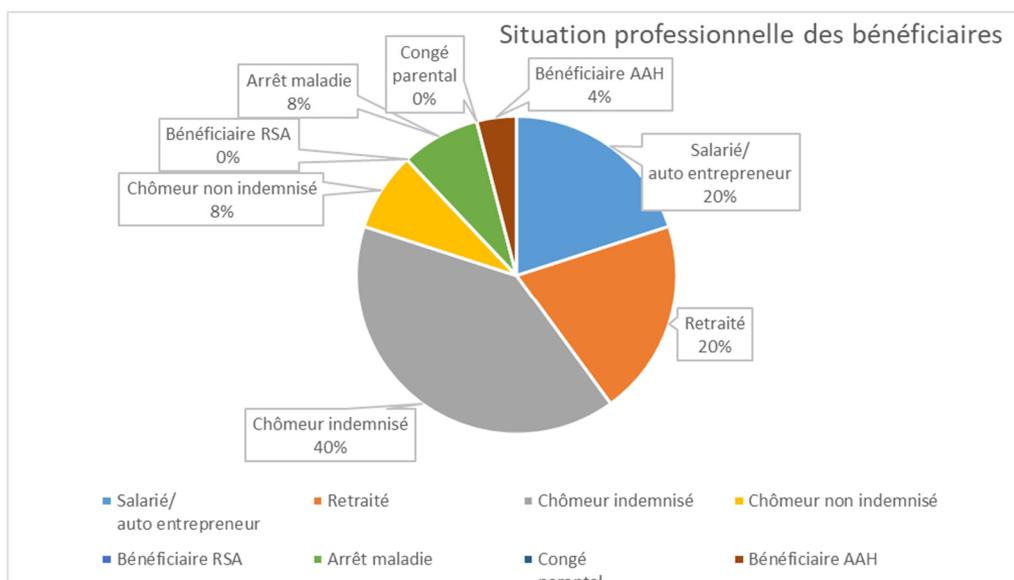
C'est le montant moyen accordé
par dossier (hors bon de Noël)

I Les bénéficiaires

Age des bénéficiaires :

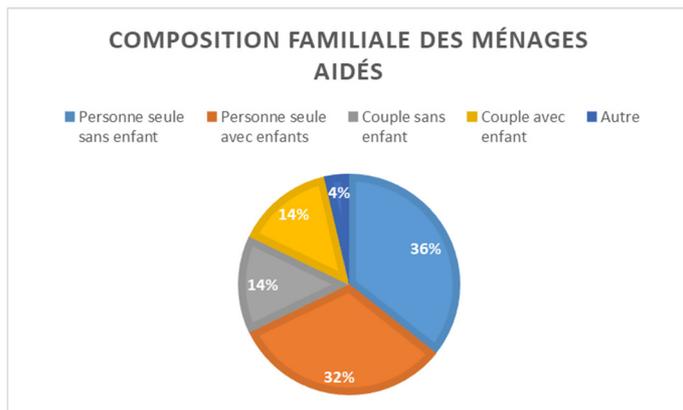


Situation professionnelle des bénéficiaires :



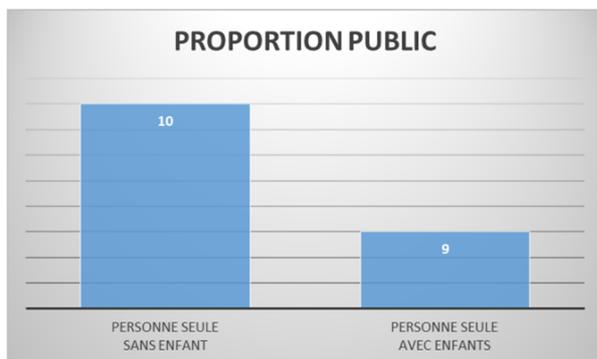
Durant l'année 2024, **22** ménages ont sollicité le SIVOM de la Plaine d'Aunis pour faire face à leurs difficultés, **20** ont été aidés financièrement. Cela constitue une augmentation de **9.10 %** de demandeurs aidés par rapport à 2023.

Composition familiale

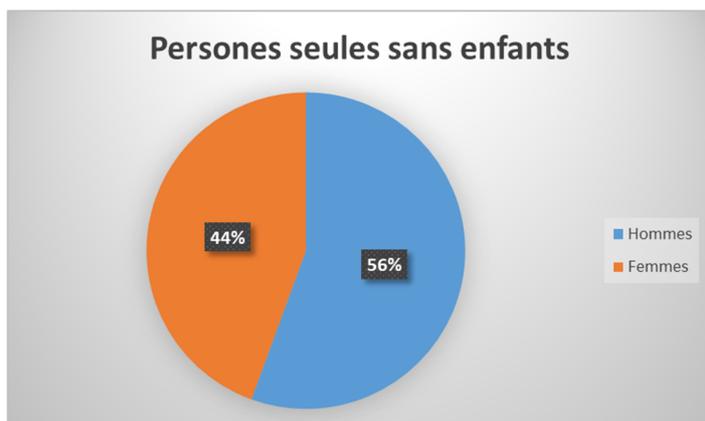


La part des personnes seules, avec ou sans enfants reste toujours largement majoritaire.

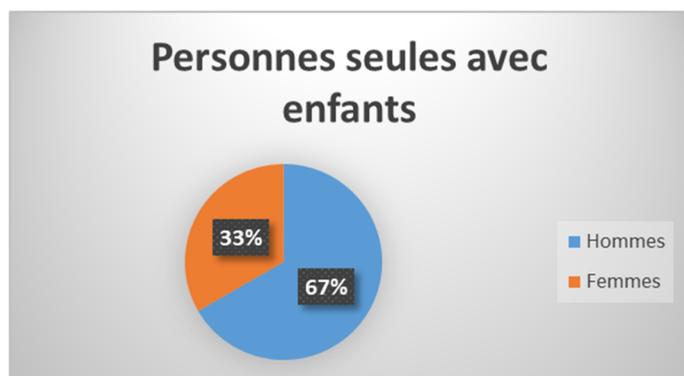
Proportion des ménages isolés :



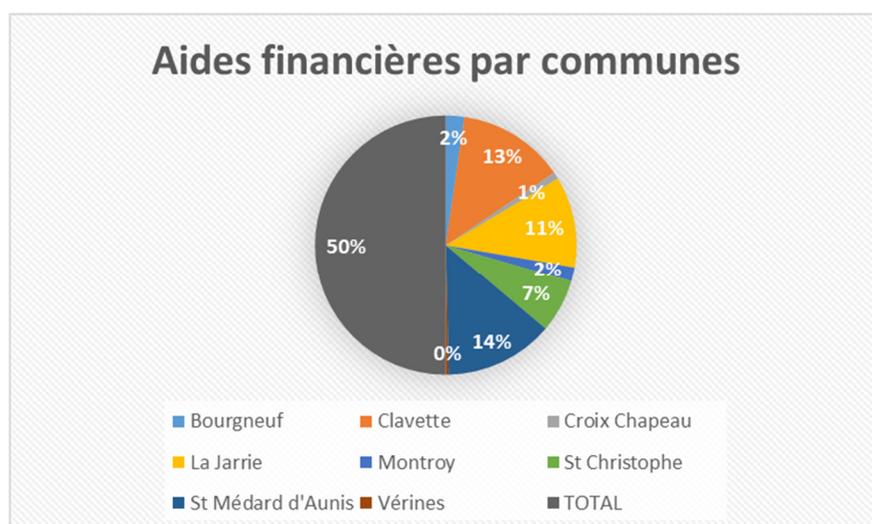
Parmi les personnes isolées (personnes seules sans enfants), les femmes représentent 44% et les hommes 56 %.



Parmi les personnes isolées (personnes seules avec enfants), les femmes représentent 67% et les hommes 33 %.



LES ORIGINES GEOGRAPHIQUES DES AIDES FINANCIERES



II Les demandes d'aides financières

En 2024, 22 ménages ont été aidés. Au total ce sont 24 dossiers qui ont été étudiés par le Comité technique.

Décisions données aux demandes d'aides financières

Décisions	Dossiers accordés	Dossiers refusés	Dossier révisé	Sursis	TOTAL
Nombre de dossiers	20		3	1	24
Nombre de dossiers (2023)	22		1		23
Nombre de dossiers (2022)	47	1	0	0	48
Nombre de dossiers (2018)	58	2	0	0	60
Nombre de dossiers (2017)	41	0	0	0	41
Nombre de dossiers (2016)	44	0	1	1	46
Nombre de dossiers (2015)	69	2	1	0	72
Nombre de dossiers (2014)	44	2	0	1	47

Un dossier est considéré comme accordé lorsqu'au moins une aide est accordée.

Les demandes étant étudiées au préalable par les CCAS, il est logique que, la très grande majorité des demandes d'aides financières, voire l'ensemble des demandes soient accordées.

Les 24 dossiers accordés représentent 22 ménages, 2 ménages ayant obtenu plusieurs aides.

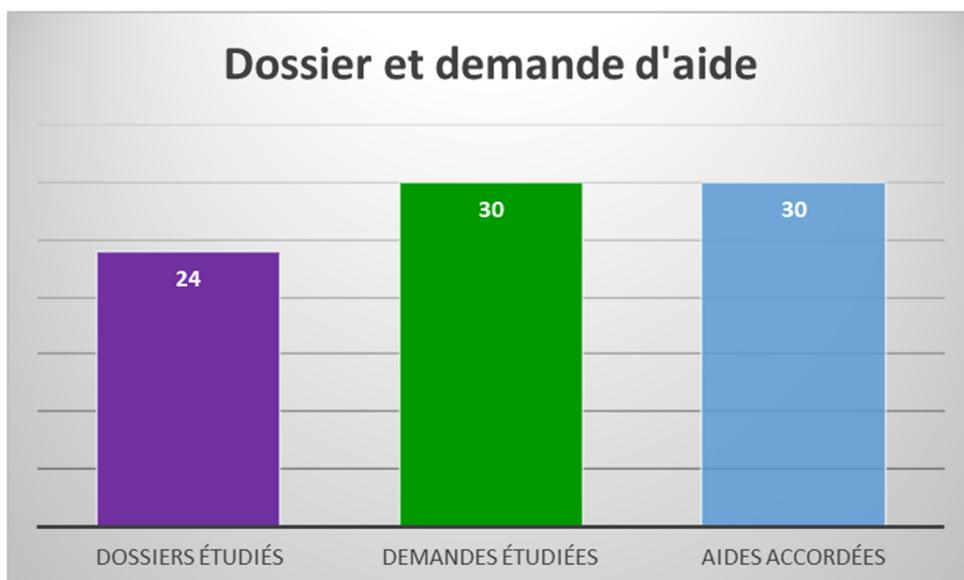
Trois dossiers ont été révisés à la baisse avec une demande de participation financière des ménages.

Intervention des partenaires

Partenaire	Secours Catholique	Entraide Protestante	CAF	TOTAL
Nombre de dossiers (2024)		130 €		1
Montant (2023)		50€		50 €
Nombre de dossiers (2022)	1			
Nombre de dossiers (2018)	0	2	0	2
Nombre de dossiers (2017)	1	3	0	6
Nombre de dossiers (2016)	1	5	0	6
Nombre de dossiers (2015)	12	11	1	24
Nombre de dossiers (2014)	6	6	2	14

Dossier et demande d'aide



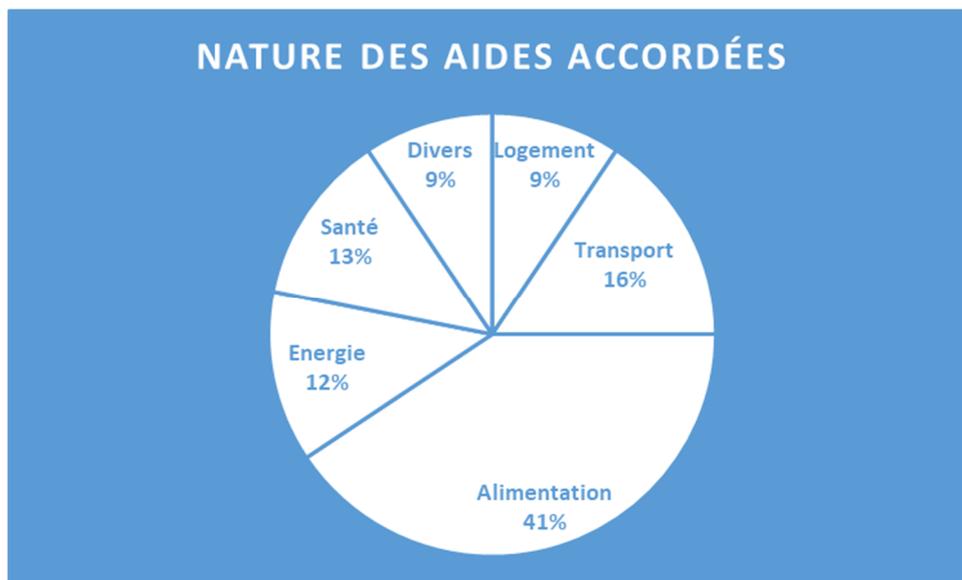


	Nombre de dossiers étudiés	Nombre de demandes étudiées	Nombre d'aides accordées	Part d'accord / demande
Année 2024	24	30	30	100%
Année 2023	23	29	29	100%
Année 2022	48	62	50	80 %
Année 2018	60	100	94	94 %
Année 2017	41	72	69	96 %
Année 2016	46	77	74	96 %
Année 2015	72	113	106	94 %
Année 2014	47	91	78	86 %

Les 24 dossiers étudiés représentaient 30 demandes dont 30 ont été accordées.

Nature des aides accordées

Logement	Transport	Alimentation	Energie	Santé	Divers	TOTAL
9%	16%	41%	13%	13%	9%	100%
3	5	13	4	4	3	32



Nature d'aide	Logement	Loyer	Taxe d'habitation	Réparation	Electroménager
Nombre d'aides accordées (année 2024)	3	2	1		
Nombre d'aides accordées (année 2023)	2	2	0	0	0
Nombre d'aides accordées (année 2019)	4	4	0	0	
Nombre d'aides accordées (année 2018)	5	5	0	0	0
Nombre d'aides accordées (année 2017)	6	5	1	0	0

Nature d'aide	Transport	Bon carburant	Assurance/contrôle technique	Réparation
Nombre d'aides accordées (année 2024)	5	5		
Nombre d'aides accordées (année 2023)	10	9		1
Nombre d'aides accordées (année 2019)	12	15	0	
Nombre d'aides accordées (année 2018)	31	27	1	3
Nombre d'aides accordées (année 2017)	23	18	2	3

Nature d'aide	Alimentation	Bon alimentaire	Cantine
Nombre d'aides accordées (année 2024)	13	13	
Nombre d'aides accordées (année 2023)	13	13	
Nombre d'aides accordées (année 2019)	20	20	
Nombre d'aides accordées (année 2018)	41	39	2
Nombre d'aides accordées (année 2017)	19	18	1

Nature d'aide	Energie	Electricité	Eau	Gaz
Nombre d'aides accordées (année 2024)	4	3	1	
Nombre d'aides accordées (année 2023)	4	2	2	0
Nombre d'aides accordées (année 2019)	7	4	3	0
Nombre d'aides accordées (année 2018)	11	9	2	0
Nombre d'aides accordées (année 2017)	16	12	3	1

Nature d'aide	Santé	Fauteuil roulant/matériel	Clinique	Mutuelle
Nombre d'aides accordées (année 2024)	4	2	1	1
Nombre d'aides accordées (année 2023)	0			
Nombre d'aides accordées (année 2019)	0	0	0	1
Nombre d'aides accordées (année 2018)	3	3	0	0
Nombre d'aides accordées (année 2017)	2	0	1	1

Nature d'aide	Divers	Voyage scolaire	Autre	Concession Obsèques	Garderie
Nombre d'aides accordées (année 2024)	3		2		1
Nombre d'aides accordées (année 2023)	1		1		
Nombre d'aides accordées (année 2019)	1		1		
Nombre d'aides accordées (année 2018)	3	0	0	2	1
Nombre d'aides accordées (année 2017)	3	3	0	0	0

L'alimentation et le transport restent les natures d'aides les plus fréquentes.

Les bons alimentaires et les bons carburant représentent **60 %** des aides accordées.

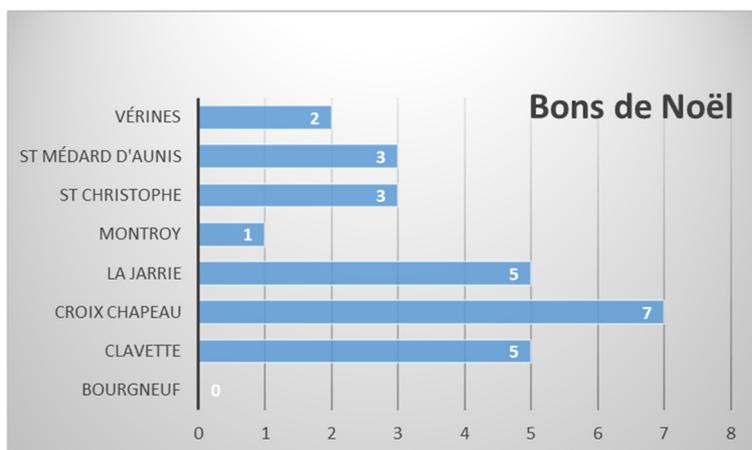
Pour rappel, les bons alimentaires sont attribués sur la base de 20€ par personne composant le foyer avec un maximum de 80€. Les bons carburant sont attribués par tranche de 20€ sans pouvoir excéder 60€.

Les bons de Noël

Chaque année, sont attribués des « Bons de Noël » aux bénéficiaires de la Banque alimentaire sur le territoire du SIVOM, ainsi qu'aux familles ayant été aidées par le SIVOM durant l'année, et après accord du représentant de la commune concernée.

Ces bons sont valables pour une durée déterminée.

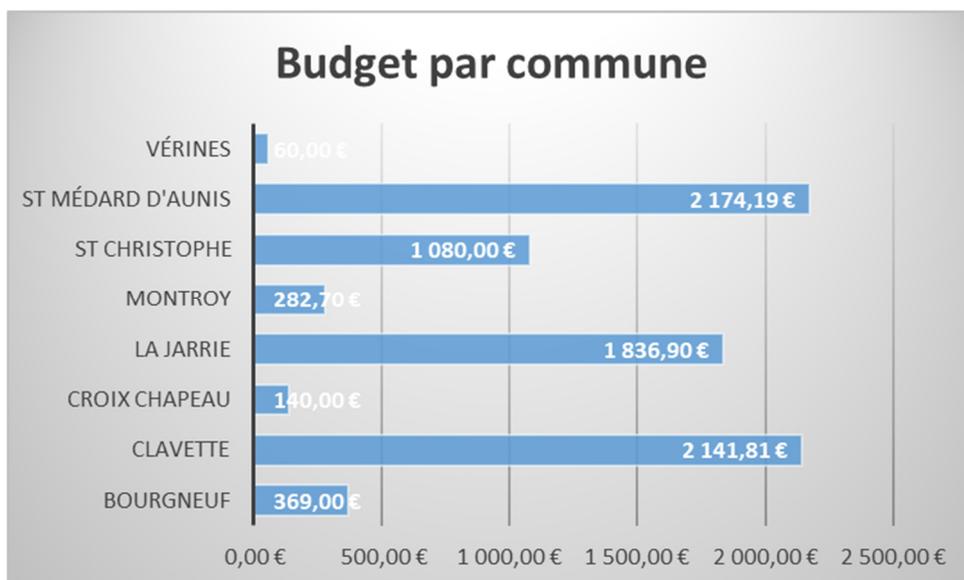
Le montant du bon est déterminé en fonction de la composition familiale (20€ par adulte et 10€ par enfant).



Bons de Noël (par part)		
Clavette	5	150,00 €
Croix chapeau	7	170,00 €
La Jarrie	5	140,00 €
Montroy	1	60,00 €
Saint Christophe	3	120,00 €
Saint Médard d'Aunis	3	120,00 €
Verines	2	60,00 €
Total	26	820,00 €

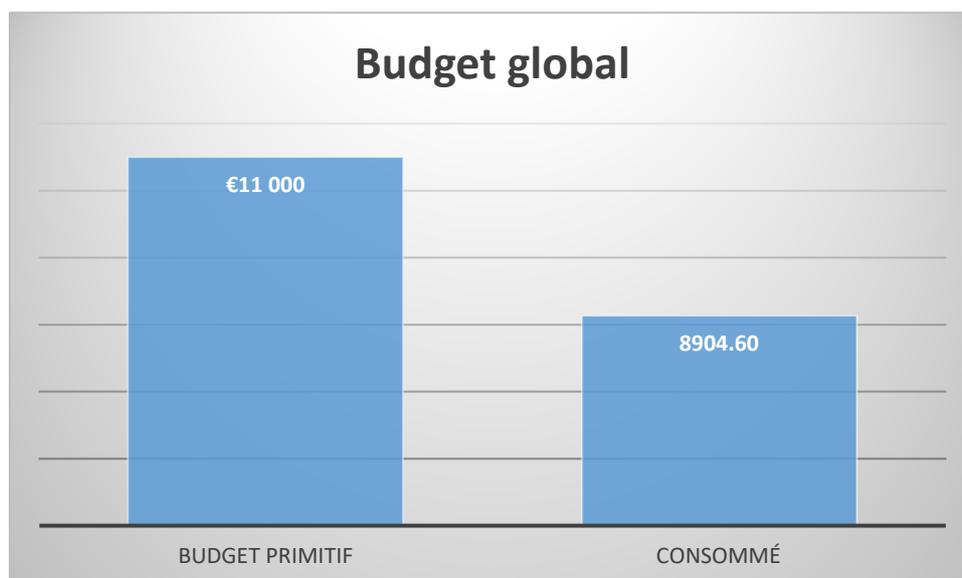
Budget par communes

Budget par commune		
Commune	Part	Montant
Bourgneuf	5%	369,00 €
Clavette	26%	2 141,81 €
Croix Chapeau	2%	140,00 €
La Jarrie	23%	1 836,90 €
Montroy	3%	282,70 €
St Christophe	13%	1 080,00 €
St Médard d'Aunis	27%	2 174,19 €
Vérines	1%	60,00 €
TOTAL	100%	8 084,60 €



Données financières

Budget global



Sur les **11000 €** prévus au budget 2024, **8904.60 €** ont été accordés sous forme d'aides financières dont **820 €** sous forme de bons de Noël

Le budget a donc été consommé à hauteur de **80.94%**.